

INAUGURATION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE ET SES 18 LOGEMENTS

SAVY-BERLETTE





Ce 3 juillet s'est déroulée l'inauguration de la Gendarmerie de Savy-Berlette et de ses 18 logements de fonction, situés au lieu-dit "Le Plaquart", rue de la Solette. Ouverte au public depuis le 6 avril dernier, elle permet de concentrer en un même lieu les communautés de brigades d'Aubigny-en-Artois et d'Avesnes-le-Comte.

Des bâtiments modernes et fonctionnels...

Le projet, dont l'architecture se veut sobre et efficace, comprend **une caserne de gendarmerie d'une superficie de 414 m² avec des locaux techniques et administratifs**. Elle concentre actuellement une vingtaine de militaires.

Tous sont logés sur place, rue de la Solette, dans 18 logements de fonction (11 logements individuels et 7 semi-collectifs répartis dans deux bâtiments).

- **logements individuels : 7 T4 - 2 T5 - 2 T6**
- **logements semi-collectifs : 1 T2 - 4 T3 - 1 T3R - 1 T4**

Le T3 réversible est pour de la colocation. Il accueille trois gendarmes adjoints volontaires, lesquels complètent un effectif composé d'1 officier et de 16 sous-officiers.

Les logements individuels bénéficient de **22 panneaux solaires (2 par maison) et des jardins de 15 m² à 200 m²**. Des **chaudières individuelles au gaz** ont été installées pour le chauffage et la production d'eau chaude.



Le projet a été confié à l'agence d'architecture Scénario-Ara située à Saint-Laurent-Blangy (62)

Pas-de-Calais habitat a assuré la construction du casernement, **de septembre 2023 à mars 2026**.

Les travaux avaient pris du retard suite à la nécessaire réaffectation de deux lots de l'appel d'offres aux entreprises. Les locaux et les logements sont désormais louer à la gendarmerie.

Le coût de l'opération est de 6,7 millions d'euros TTC financés par des emprunts et une subvention de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois d'un montant de 274 806 euros.





...qui prônent la sécurité et la confidentialité pour plus de proximité

Cette nouvelle caserne marque une avancée significative par rapport à l'ancienne implantation d'Aubigny-en-Artois. Pensée pour répondre aux exigences actuelles des missions de la gendarmerie, **elle offre des conditions de travail modernes, au service de l'efficacité opérationnelle et de la qualité d'accueil du public.**

Le premier changement notable réside dans les espaces : **la surface de travail a été triplée**, permettant **une organisation plus fonctionnelle et adaptée**. Désormais, les militaires disposent de **dix bureaux**, contre quatre auparavant. Ils bénéficient d'un espace de travail personnel, alors qu'ils devaient auparavant partager leur bureau à deux ou trois.

Comme le souligne le **Major Aurélien Debuyser, commandant de la brigade** : **« ces nouveaux aménagements améliorent considérablement les conditions de travail des militaires ».**

Le bâtiment, aux normes d'accessibilité (PMR), permet une prise en charge optimale du public.

Avec une capacité d'accueil mieux répartie, la brigade dispose désormais **d'une véritable salle d'attente ainsi que d'un bureau dédié à la prise de plaintes**, offrant un cadre plus serein et plus adapté aux usagers.

« La qualité de l'accueil permet d'assurer une prise en charge plus efficace des personnes, en répondant aux enjeux de confidentialité et de sécurité », précise le Major.

Il s'y établit également **un pôle judiciaire, séparé de la zone d'accueil, avec des locaux de garde à vue et un espace d'audition, de sorte à préserver l'anonymat et à faciliter la libération de la parole.**

Cet ensemble renforce le respect des procédures et améliore les conditions de travail.

La présence au sein même des locaux de **l'intervenante sociale en gendarmerie**, quatre jours sur cinq, constitue un atout important. Auparavant basée à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, elle peut désormais travailler au plus près des équipes, **facilitant les échanges d'informations et améliorant la prise en charge des victimes comme des personnes mises en cause.**



Autre évolution majeure : l'hébergement des militaires sur place. Contrairement à l'ancienne organisation où ils étaient logés à l'extérieur, **les gendarmes bénéficient désormais de logements de fonction intégrés à la caserne. Ce dispositif permet un gain de temps précieux lors des interventions, en particulier de nuit, pouvant atteindre jusqu'à 15 minutes.**

« Ce temps gagné peut s'avérer déterminant dans certaines situations d'urgence », insiste Aurélien Debuyser.



Une situation privilégiée au cœur d'axes routiers importants

La commune de Savy-Berlette est relativement bien desservie par le biais d'**axes routiers passant tels que la D939, l'aire urbaine étant distante d'une quinzaine de kilomètres à vol d'oiseau des communes de Lens, Béthune et Arras.**

Bien qu'elle soit située au cœur d'un territoire rural, la caserne de gendarmerie se trouve à proximité de flux routiers importants, donnant ainsi aux gendarmes une **grande capacité d'action.**

Ils assurent une présence visible sur le terrain et un contrôle des flux de circulation.

Les interventions sont donc facilitées, mais aussi mieux coordonnées en concentrant en un même lieu les brigades d'Aubigny-en-Artois et d'Avesnes-le-Comte.



Aux côtés des gendarmes et de leurs familles

Pas-de-Calais habitat est le **premier partenaire de la Gendarmerie pour la construction de nouvelles casernes dans le département.**

Depuis 2011, Pas-de-Calais habitat a ainsi réalisé 9 casernes, permettant à celles et ceux qui nous protègent, de remplir leurs missions dans les meilleures conditions.

La caserne de Savy-Berlette voit donc le jour après celles de Marquise, Croisilles, Samer, La Couture, Isbergues, Tatinghem, Marconne et Lumbres.

Jean-Louis Cottigny, Président de Pas-de-Calais habitat :

"Être gendarme, c'est être au service des autres, au service de la société toute entière. En construisant de nouvelles gendarmeries, nous offrons à celles et ceux qui nous protègent un cadre de vie moderne et des conditions de travail adaptées, au plus près des populations."

Horaires d'ouverture de la gendarmerie de Savy-Berlette : de 8h à 12h et de 14h à 18h tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés, de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Il est néanmoins possible de s'yprésenter, en cas d'urgence, 24h/24 - 7J/7